

Les espèces figurant dans ce tableau sont communes au territoire français et au nôtre, ou sont proches parentes. Remarquez que l'herbe à poux est une championne au niveau de son pouvoir allergisant. Dans nos régions, on lui donnerait même un 5+ à cause de sa toxicité spécifique et de son abondance.

### Les plantes allergènes de nos régions

Il existe plus d'une centaine d'espèces de plantes produisant du pollen allergène. Le chanvre et le chiendent, par exemple, figurent sur cette liste. Par contre, les sources les plus importantes de pollen allergène se trouvent chez certaines graminées, certaines mauvaises herbes et quelques arbres. Au Canada, aux États-Unis et en Europe, ce sont les mêmes espèces ou des espèces proches parentes qui causent des allergies. Dans nos régions, les plantes ci-dessous seraient les principales sources végétales d'allergènes inhalés.

Arbres à pollinisation printanière hâtive	Orme d'Amérique, érable argenté, érable rouge, tremble, aulne rugueux, noisetier, érable à Giguère*, frênes*
Arbres à pollinisation printanière tardive	Bouleau à papier, noyer cendré, chêne rouge, chêne blanc, hêtre à grandes feuilles
Graminées à pollinisation printanière et estivale	Dactyle pelotonné, mil (phléole des prés), pâturin du Kentucky, agrostide blanche, foin d'odeur, fétuques*
Mauvaises herbes à pollinisation estivale et préautumnale	Herbe à poux, grande herbe à poux, armoise vulgaire, oseille crépue, chénopode blanc (chou gras), iva xanthifoliée, petite oseille, soude commune (sur les rivages maritimes), amarantes*, plantains*

Source : Pharmacognosie, PHM 1220, Gérald Favreau, Université de Montréal, 1995

\* Autres plantes reconnues allergènes par leur pollen

### Pour en savoir plus sur les sujets traités :

[www.ars.usda.gov/is/pr/2000/000815.htm](http://www.ars.usda.gov/is/pr/2000/000815.htm)

[www.pollenplus.com/](http://www.pollenplus.com/)

[www.abcallergie.com/pollen.las](http://www.abcallergie.com/pollen.las)

[www.rnsa.asso.fr/](http://www.rnsa.asso.fr/)

[www.msss.gouv.qc.ca/f/documentation/index.htm](http://www.msss.gouv.qc.ca/f/documentation/index.htm) (pour le Programme national de santé publique)



#### Pour se procurer le dossier herbe à poux

On peut obtenir des copies du *Dossier herbe à poux : fiches d'aide à la décision*, en composant le 450-928-6777, poste 4051. Coût : 10 \$ (7 \$ à l'achat de 5 exemplaires et plus).

On peut également consulter les fiches d'aide à la décision sur le site

[www.santepub-mtl.qc.ca/environnement/herbe/index.html](http://www.santepub-mtl.qc.ca/environnement/herbe/index.html)

Des hyperliens conduisent aussi aux fiches d'aide sur les sites Web de la FQM et de l'UMQ.



L'Union des producteurs agricoles



Association de lutte contre l'ambrosie



Le Flash Herbe à poux est réalisé et édité par la RRSSS Montérégie

Rédaction : Claude J. Bouchard, René Pronovost et Élisabeth Masson

Rédactrice en chef : Anne-Marie Blain

Mise en page et révision des textes : Hélène Giroux



Bulletin d'information, volume 4, numéro 1, juin 2003

## MAINTENIR LE CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX

Tel qu'inscrit dans le Programme national de santé publique 2003-2012 (MSSS, 2003), les Directions de santé publique du Québec (DSP) se sont fixées comme objectif de réduire d'ici 2012 la morbidité imputable au pollen de l'herbe à poux. Différentes activités sont prévues pour promouvoir, auprès des municipalités, de la population et des autres partenaires du milieu, des moyens efficaces de contrôle de l'herbe à poux diminuant, par le fait même, le niveau d'exposition au pollen de cette plante. Le bulletin d'information, de la TQHP, est un des moyens qui permet de soutenir les actions du réseau de la santé publique. Tout comme les publications de l'année dernière, cette 4<sup>e</sup> édition vise à explorer plus à fond des thèmes couverts dans le *Dossier herbe à poux : fiches d'aide à la décision*, réalisé par la TQHP et diffusé auprès du milieu municipal en 2002. En lien avec ce numéro, nous vous invitons à consulter les fiches intitulées « Planifier pour mieux contrôler », « Identifier l'herbe à poux » et « Protéger la santé ». Bonne lecture et bonne saison de contrôle!

### L'herbe à poux est de retour

par Claude J. Bouchard, agronome botaniste, MAPAQ



La reconnaissez-vous?

L'herbe à poux est une plante annuelle; morte à l'automne, l'herbe à poux se resème au printemps grâce à des graines laissées en surface ou enfouies dans le sol au cours des années antérieures. De jeunes plants s'étalent alors à la surface du sol. Les racines se multiplient, la tige s'allonge, des bourgeons se forment à l'aisselle des feuilles : la plante s'établit. Les bourgeons donnent des rameaux secondaires et assurent la reprise de la plante après une coupe trop haute. C'est au début de sa croissance que cette plante est le plus facile à éliminer par des moyens mécaniques de répression ou par l'action des herbicides utilisés en milieu de culture.

### Phase végétative

Dans la première phase de son développement, la plante développe son appareil végétatif. Celui-ci prend plus ou moins d'ampleur selon les conditions de croissance dans lesquelles elle se trouve. Dotée d'une grande plasticité morphologique, l'herbe à poux peut restreindre sa taille et adopter un port filiforme dans un milieu pauvre et instable, ou devenir exubérante dans un milieu très riche. En effet, dans un environnement favorable, les plants d'herbe à poux peuvent atteindre deux mètres de hauteur et se développer comme de véritables arbustes. La variabilité est grande dans les populations d'herbe à poux, à tel point qu'on se demande si on n'est pas en présence d'espèces différentes.

## Phase florale

Dans la seconde phase de son développement, l'énergie de l'espèce est consacrée à la mise à fleur des plants et à la production de graines. La floraison débute au mois d'août et s'étire jusqu'à l'automne. Les fleurs mâles produisent un pollen abondant durant toute cette période. Le cycle de la plante se complète enfin avec la production de graines à la suite de la fécondation des fleurs femelles. Il est intéressant de noter que certaines colonies d'herbe à poux produisent surtout des fleurs femelles. Il serait bien souhaitable de...pouvoir favoriser leur établissement aux dépens des populations productrices de pollen.

## Stratégie de lutte

La stratégie de lutte contre l'herbe à poux peut se résumer en deux actions : **l'empêcher de pousser et éliminer les plants qui ont réussi à s'installer**. Pour empêcher l'herbe à poux de pousser, on peut s'attaquer aux graines en germination dans le sol en utilisant des herbicides en milieu de culture, en bloquant la levée des plants par des paillis ou encore en « ravissant » l'habitat. Dans ce dernier cas, il s'agit d'implanter une végétation qui puisse faire concurrence et occuper le sol en permanence, car l'herbe à poux disparaît sous un couvert végétal dominant. En effet, cette plante qui est une espèce pionnière, prolifère sur les sols dénudés, aime la lumière et tolère très mal l'ombre.

Le contrôle de l'herbe à poux est d'autant plus justifié que, selon le Département d'agriculture des États-Unis, la production de pollen d'herbe à poux, favorisée par l'augmentation de la concentration du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, aurait doublé au cours des quatre ou cinq dernières décennies.

Dans le *Dossier herbe à poux*, on retrouve toute l'information nécessaire pour planifier efficacement la lutte contre cette mauvaise herbe. Certaines fiches fournissent des détails permettant de bien connaître la biologie de la plante et de choisir les meilleurs moyens de répression à mettre en œuvre. Consultez-les!

## La Ville de Québec met en oeuvre son plan d'action triennal

par René Pronovost, agronome, Service de l'environnement, Ville de Québec



L'herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia* L.) cause la rhinite allergique chez au moins une personne sur dix au Québec. Pour atténuer ce problème de santé, plusieurs municipalités ont développé depuis de nombreuses années, des programmes de lutte contre l'herbe à poux.

Dans la Ville de Québec, à la suite de l'adoption de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*, les interventions de contrôle et de sensibilisation ont connu un ralentissement depuis 2001. Ces interventions, auparavant pilotées par la Communauté urbaine de Québec et ses treize municipalités constituantes, sont maintenant sous la responsabilité du Service de l'environnement de la Ville de Québec. Ce dernier, après évaluation du programme d'intervention de la ville, vient d'adopter un plan d'action triennal de gestion de l'herbe à poux.

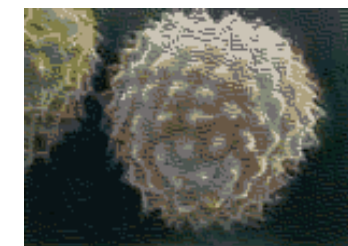
Ce plan confirme la volonté de la Ville de Québec de poursuivre la lutte contre cette herbe indésirable et d'entreprendre diverses activités de sensibilisation et de contrôle. Un comité d'orientation *Ambrosia* s'est vu confier le mandat de préciser et de réévaluer les interventions à entreprendre. Par la suite, il aura la responsabilité de mettre en œuvre le plan triennal. Ce comité, créé à l'automne 2002, est composé de trois représentants du Service de l'environnement de la Ville de Québec, d'une représentante de l'Association de lutte contre l'*Ambrosia* (A.L.C.A.) et d'un représentant de la Direction de santé publique de Québec (DSP).

Le plan d'action triennal 2003-2005 comprend six volets stratégiques d'intervention : la réglementation, le contrôle, la formation, la sensibilisation, l'évaluation de l'état de la situation et la stratégie de communication. Afin d'assurer la participation des huit arrondissements de la ville, un comité interarrondissement a été créé en avril dernier. Un investissement de 25 000 \$ sera consacré cette année à la mise à jour de la réglementation, au contrôle de la prolifération de l'herbe à poux par l'utilisation de vapeur d'eau chaude, à l'expérimentation de couverts végétaux compétitifs et d'engrais naturels à action antigerminative (gluten de maïs), à l'essai d'un herbicide naturel ainsi qu'au suivi des plaintes sur les terrains privés. Outre ces activités, des séances de formation seront organisées pour le personnel des arrondissements et des services centraux. De nouveaux outils de sensibilisation seront aussi élaborés.

Afin d'encourager la participation de la population, l'A.L.C.A., en association avec la Ville de Québec, tiendra des kiosques d'information lors d'activités populaires dans les arrondissements. La DSP, pour sa part, assurera la diffusion des outils de sensibilisation dans les CLSC et les établissements de santé. Grâce au plan d'action triennal 2003-2005, la Ville de Québec confirme qu'elle continuera de faire fructifier ses expériences passées et son expertise dans le contrôle de l'herbe à poux afin d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens souffrant de rhinite allergique.

## Allergènes...bien malgré elles

par Claude J. Bouchard, agronome botaniste, MAPAQ



Lorsque les allergies furent reconnues au 19<sup>e</sup> siècle, les gens croyaient qu'elles étaient produites par des émanations invisibles provenant d'une nouvelle espèce de foin. Maintenant, on sait que beaucoup de plantes peuvent produire des pollens allergènes et que la sensibilité des personnes au pollen est liée à leur système immunitaire.

Le pollen des plantes allergènes est transporté par le vent. En pénétrant jusqu'à la muqueuse respiratoire, il cause des allergies. À l'opposé, le pollen des plantes pollinisées (plantes à fleurs attractives) par les insectes est plus gros, plus collant et plus lourd et tombe au sol lorsqu'il n'est pas transporté par ces derniers. Ces plantes *entomophiles* ne causent généralement pas d'allergies. Toutefois, certaines d'entre elles, comme les verges d'or, le pissenlit et le lilas pourraient aussi être responsables des symptômes du rhume des foins si elles sont manipulées de trop près à l'époque de la floraison.

## Le pouvoir allergisant des pollens

Le potentiel allergisant du pollen de chacune des espèces permet de définir le risque allergique. Les pollens ont des dimensions et des formes variées et présentent à leur surface des ornements caractéristiques de chacune des espèces. Dans de petites structures situées près de la surface des grains de pollen, sont renfermées des substances (protéines ou glycoprotéines) qui sont libérées lorsque mises en contact avec une muqueuse humaine ou le stigmate d'une fleur femelle. Ces substances sont destinées à reconnaître la fleur femelle de l'espèce et à stimuler la croissance de l'embryon. Malheureusement, quelques-unes d'entre elles se révèlent des allergènes pour certaines personnes.

On peut comparer le pouvoir allergisant des différents pollens en se basant sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très fort). Voici d'ailleurs un tableau comparatif du pouvoir allergisant de certains pollens.

Armoise	4	Chénopode	3	Hêtre	2	Oseille	2
Aulne	4	Frêne	3	Noisetier	3	Peuplier	3
Bouleau	5	Graminées	5	Noyer	2	Pin	0
Chêne	4	Herbe à poux	5	Orme	1	Plantain	3

Source : Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) de France.